

Août 2019

Note Technique



Renforcer l'impact du commerce
international sur l'emploi
au Maroc

À PROPOS DE LA POLITIQUE DU COMMERCE INTERNATIONAL ET DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI AU MAROC

Ce document a été produit par
le Bureau International du Travail
avec le soutien financier
de l'Union Européenne



Mars 2019

« Renforcer l'impact du commerce international sur l'emploi au Maroc »

*À PROPOS DE LA POLITIQUE DU COMMERCE INTERNATIONAL ET DE LA
POLITIQUE DE L'EMPLOI AU MAROC*

Plan de la note

- 1. Introduction générale**
- 2. Quelques chiffres clés sur le marché du travail au Maroc**
- 3. À propos des axes de la Stratégie nationale pour l'emploi**
- 4. A propos de la politique commerciale et ses effets sur l'emploi**
- 5. Questionnements liés aux deux stratégies**

Introduction générale

L'approche et l'analyse de l'impact des politiques du commerce international sur le marché du travail est une question très importante. Elle est aussi très sensible. Elle l'est dans tous les pays en développement dont le Maroc. Le projet intitulé « Renforcer l'impact du commerce international sur l'emploi au Maroc » que l'OIT et ses partenaires conduisent, se place dans ce cadre.

Il compte apporter plusieurs éclairages concrets et chiffrés sur cette relation. Il s'articule autour de plusieurs axes et identifie plusieurs objectifs précis. L'objet de cette brève présentation est d'essayer de cadrer de façon brève le débat dans ce sens pour le cas du Maroc.

1. Quelques chiffres clés sur le marché du travail au Maroc

Toutes les données ici utilisées sont les plus récentes publiées par le Haut-Commissariat au Plan (HCP) sur le marché du travail au Maroc. Il est d'ailleurs le producteur officiel des données en la matière grâce à la richesse des enquêtes conduites dont notamment l'Enquête nationale sur l'emploi.

L'objectif de cette section est de présenter brièvement et en chiffres les principales caractéristiques actuelles du marché du travail marocain. Une analyse beaucoup plus profonde de ce dernier est naturellement essentielle pour mieux asseoir une stratégie orientée et aussi pour approcher les liens avec la politique commerciale du pays. Ce n'est bien sûr ni l'objet ni la prétention de cette note.

1.1. Un taux d'activité et un taux d'emploi décroissants

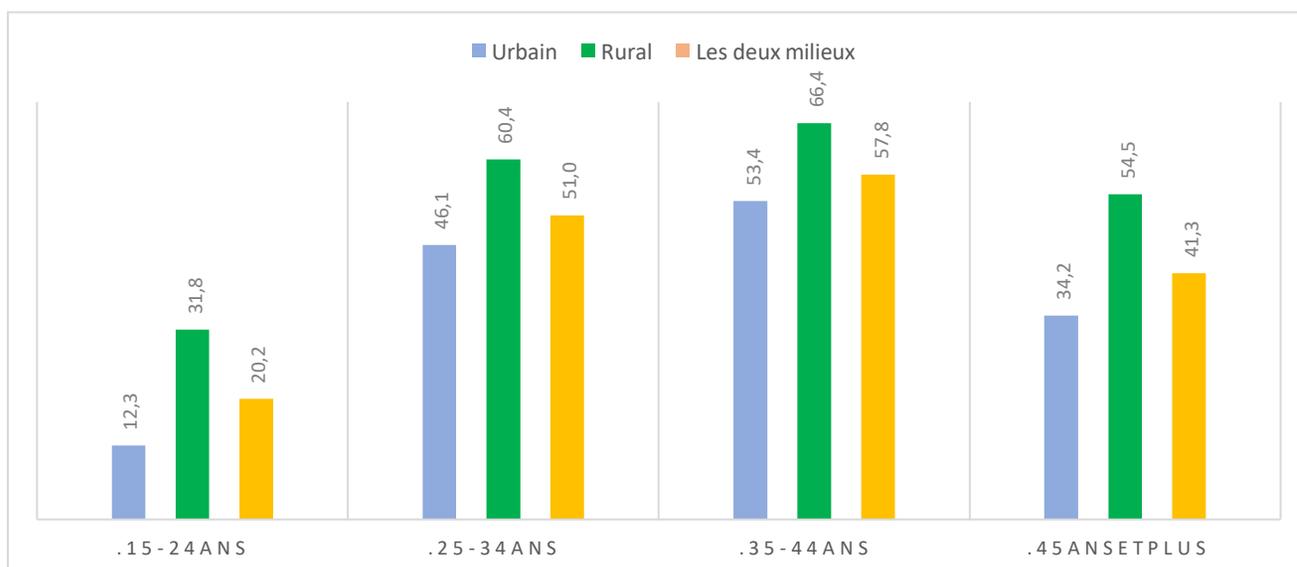
Au Maroc, à fin 2018, la population âgée de 15 ans et plus serait de 25 950 000 personnes. 11 979 000 sont des actifs : 10 811 000 sont des actifs occupés et 1 168 000 sont en chômage. 13 970 000 sont à l'extérieur du marché du travail. Entre 2017 et 2018, la population en âge d'activité a augmenté au taux de 1,7%. La population active n'a augmenté que de 0,5% entre les deux années.

On constate ainsi de façon arithmétique simple la baisse continue du taux d'activité et de l'emploi. Ce taux est ainsi passé de 46,7% à 46,2% entre 2017 et 2018. Il a baissé de 42,4% à 41,8% en milieu urbain et de 54,1% à 53,9% en milieu rural. Il est de 70,9% pour les hommes et de 22,2% pour les femmes. Au Maroc, les taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) enregistrés ces dernières années, et qui sont par ailleurs très modestes, proviennent plus de la croissance du facteur capital et de sa productivité plus que de la hausse du taux d'emploi. De ce fait et vue autrement, on peut dire que la croissance économique enregistrée ces dernières années au Maroc est de moins en moins créatrice d'emplois.

Il ressort aussi qu'une caractéristique essentielle du marché du travail au Maroc est la faiblesse persistante de l'emploi des femmes. D'ailleurs, en milieu urbain seules 14% des femmes en âge de travailler disposent d'un emploi. Pire encore, même entre les jeunes femmes, âgées de 25 à 35 ans, le taux d'emploi reste faible (19%) malgré l'amélioration du niveau scolaire et des qualifications enregistrées. Cette caractéristique pourrait avoir handicapé la croissance et le développement du pays.

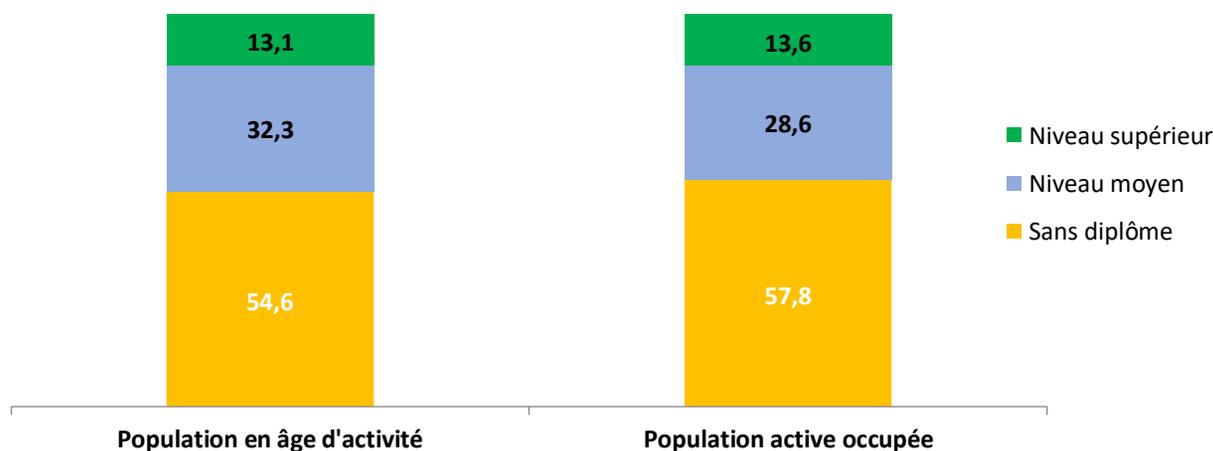
En 2018, le taux d'emploi a été quant à lui de 41,7% au niveau national. Il a été de 35,9% en milieu urbain et 52% en milieu rural. Ce taux a été de 65% pour les hommes et de 19% pour les femmes puis de 57,8% pour la tranche d'âge 35-44 ans et de 20,2% pour celle de 15 à 24 ans.

Graphique 1. Taux d'emploi selon l'âge et le milieu de résidence (%).



Source : données du HCP

Graphique 2. Structure de la population en âge d'activité (15 ans et plus) et de la population active occupée selon le niveau de diplôme (en %)



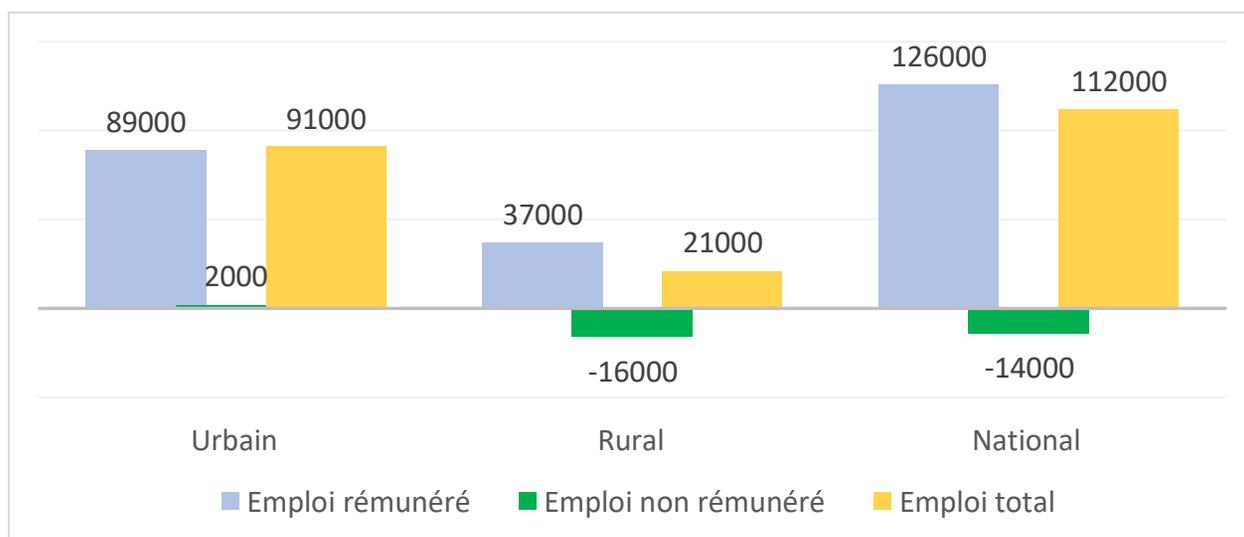
Source : données du HCP

1.2. Une création d'emplois décroissante

De façon structurelle, entre 2000 et 2014, l'économie marocaine a généré environ 1,66 million d'emplois hors secteur agricole. Plus du tiers de ces postes (570 000) ont été créés dans deux secteurs particuliers : la construction et l'hôtellerie-restauration. Durant cette même période, la création annuelle moyenne nette d'emplois a été d'environ 110 000 emplois. Cette moyenne a diminué entre 2010 et 2015 pour s'établir à 66 000 emplois. Entre 2016 et 2017, il y a eu la création de 86 000. Enfin en 2018, l'économie marocaine a créé 112 000 emplois. Il s'agit de 91 000 emplois en milieu urbain et de 21 000 emplois en milieu rural. Selon les secteurs d'activité, 19 000 ont été

créés dans le secteur agriculture, forêt et pêche, 13 000 dans l'industrie et l'artisanat, 65 000 dans les services et 15 000 dans le secteur du bâtiment et travaux publics (BTP). Il ressort que les créations d'emploi sont globalement faibles et se concentrent encore dans les secteurs qui se caractérisent par de faibles gains de productivité en parallèle avec une industrialisation très insuffisante globalement. L'insuffisance dont il s'agit est aussi notable au niveau qualitatif (emplois et ressources humaines).

Graphique 3 : Création nette d'emplois entre 2017 et 2018 selon le type d'emploi et le milieu de résidence



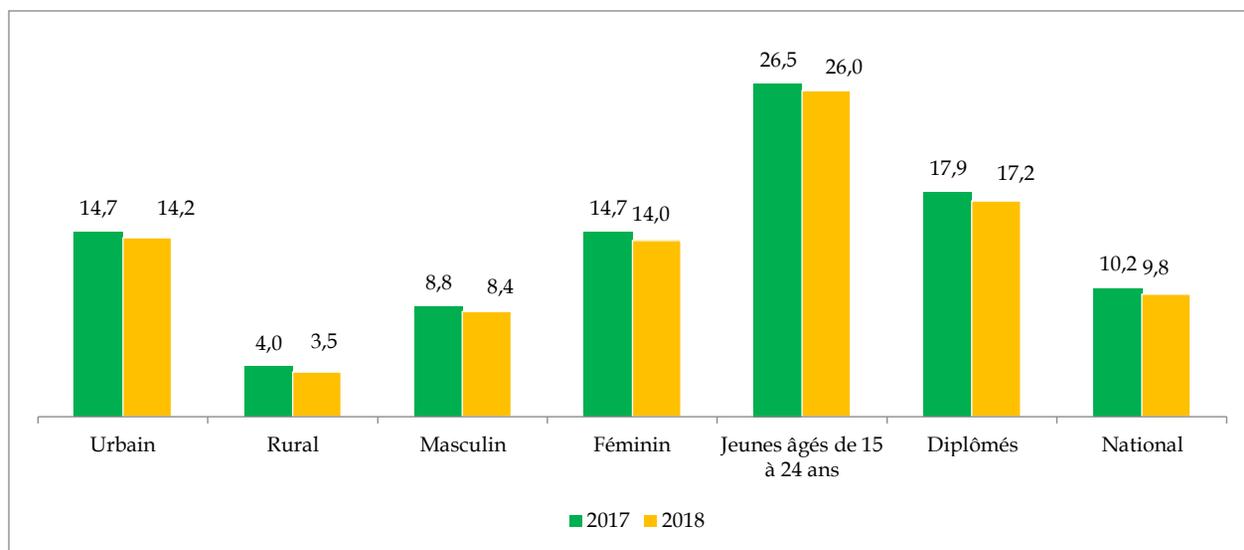
Source : données du HCP

1.3. Un taux de chômage quasi constant

Entre 2017 et 2018, le nombre de chômeurs est passé de 1 216 000 à 1 168 000 personnes. Il a ainsi enregistré une baisse de 48 000 personnes (25 000 en milieu urbain et 23 000 en milieu rural). De ce fait, le taux de chômage est passé de 10,2% à 9,8% au niveau national (de 14,7% à 14,2% en milieu urbain et de 4% à 3,5% en milieu rural).

Les taux de chômage les plus élevés sont relevés parmi les femmes avec 14% ; les diplômés avec 17,1% ; les jeunes âgés de 15 à 24 ans avec 26%. Ce sont là les défis majeurs pour le Maroc à ce niveau.

Graphique 4 : Evolution du taux de chômage entre 2017 et 2018 parmi certaines catégories de la population active (en %).

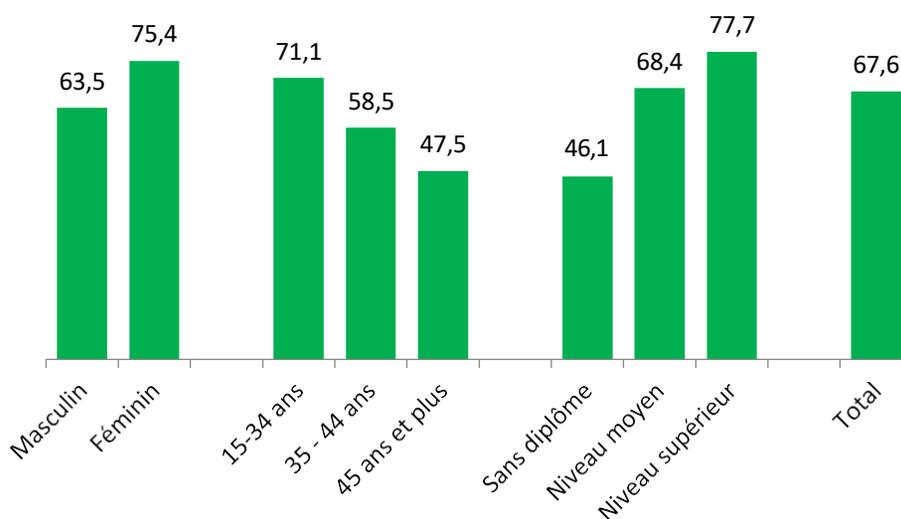


Source : données du HCP

Dans un autre ordre d'idées, les chiffres du HCP montrent que 60% des chômeurs sont des primo-demandeurs d'emplois et que 75% parmi eux cherchent plutôt du travail en tant que salarié. Par ailleurs seuls 21,9% des chômeurs font appel aux annonces et aux concours alors que les deux tiers utilisent des contacts personnels directs (famille et entourage) pour trouver un travail.

Selon la durée du chômage, les mêmes chiffres montrent que 67,6% des chômeurs sont ainsi depuis au moins une année (63,5% pour les hommes et 75,4% pour les femmes).

Graphique 5. Part du chômage de longue durée dans le volume global du chômage selon le sexe, l'âge et le diplôme (en %).



Source : données du HCP

1.4. Une productivité et une qualification faibles

Sans pouvoir tout justifier et/ou illustrer dans cette note très brève, comparée avec celle des pays en développement comparables, la productivité du facteur travail reste faible au Maroc. Elle empêcherait les entreprises à faire face à la rude compétitivité internationale sur les marchés internes et externes.

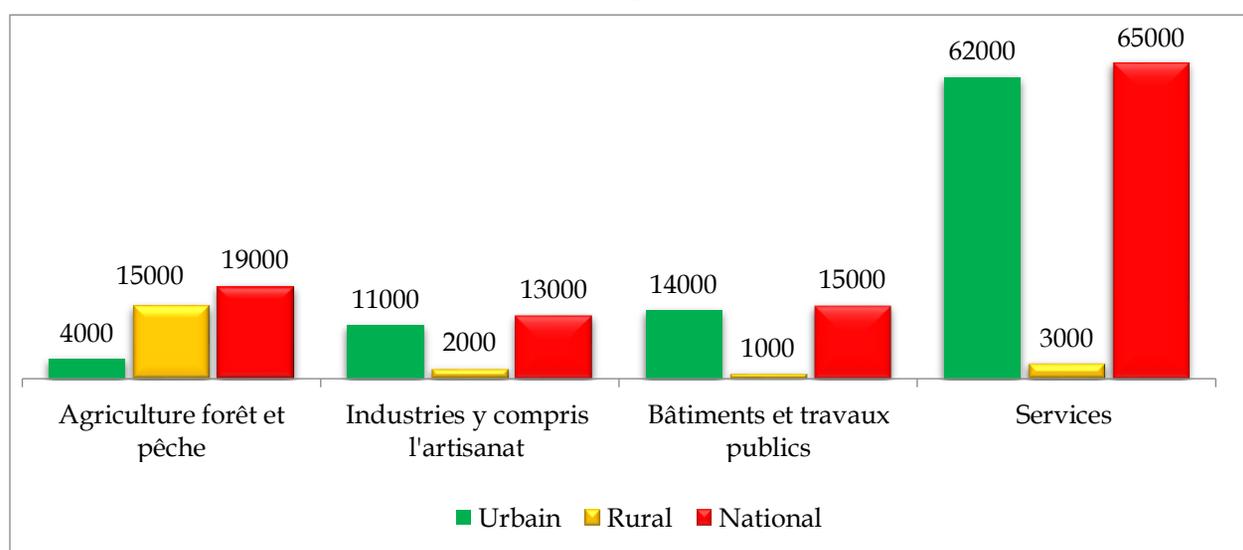
De façon liée et peut-être même dans une relation de cause à effet, la qualification de la main-d'œuvre est globalement faible. Tous les rapports disponibles montrent qu'il y a un grand écart entre les véritables besoins du marché du travail et la qualité du capital humain à disposition. Ce fait entrave de façon évidente l'accès des jeunes au marché du travail.

Il y a par ailleurs un large phénomène de déclassement qui commence à prendre de plus en plus d'ampleur. Dans le même ordre d'idées, on constate que la part du travail non rémunéré reste élevée par rapport à des pays ayant un niveau de développement comparable et l'emploi informel augmente nettement.

Il faut noter que le retard quantitatif historique enregistré par le Maroc au niveau de l'éducation puis qualitatif par la suite, ont fait que le pays enregistre un faible niveau d'éducation de la main d'œuvre sur le marché du travail. Par exemple, en 2018, 57,8% des actifs occupés n'ont aucun diplôme, 28,6% n'ont qu'un diplôme moyen alors que 13,6% ont un diplôme supérieur. La situation est naturellement beaucoup plus grave dans le secteur agricole que dans les autres secteurs de l'économie. Examiné selon le statut professionnel, il ressort que 72,2% des indépendants ne disposent d'aucun diplôme. Entre les salariés, cette proportion est de 44,2%.

Cette structure du marché du travail devrait en principe changer dans le futur, sous l'effet des tendances récentes en matière de scolarisation, ce qui permettrait d'accompagner normalement les processus des transformations technologiques en cours. Ces processus et l'économie du savoir qui se sont largement implantés exigent des niveaux de qualifications et de capital humain élevés et des travailleurs compétents.

Graphique 6 : Création nette d'emplois entre 2017 et 2018 par secteur d'activité économique et milieu de résidence



Source : données du HCP

2. À propos des axes de la Stratégie nationale pour l'emploi

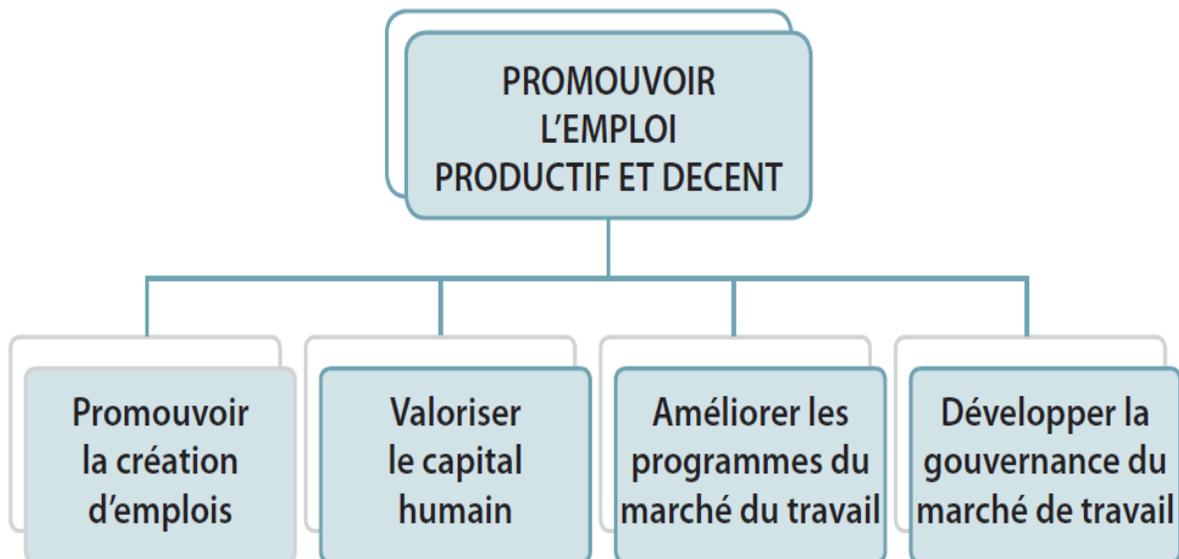
Dans cette section nous retraçons de façon très brève les grandes lignes de la Stratégie nationale pour l'emploi (SNE) qui a été conçue et mise en place par le gouvernement.

En effet, en 2015, il y a eu la mise en place de cette SNE. Son horizon temporel a été fixé à 2025 (2015-2025). Elle a cherché à répondre à la nécessité de renouveler l'approche de la politique de l'emploi au Maroc. Elle s'est basée sur des orientations stratégiques pour promouvoir l'emploi décent, une croissance économique riche en emplois productifs et de qualité. L'élaboration de la SNE par le département concerné s'est faite en concertation avec les partenaires sociaux.

Dans sa conception, la SNE comportaient quatre axes :

- promouvoir la création d'emploi en soutenant les processus de création de ce dernier et en identifiant les politiques macroéconomiques pouvant rendre le marché du travail plus dynamique et plus inclusif ;
- valoriser le capital humain en assurant une bonne éducation-formation et une meilleur adéquation formation-emploi tout en améliorant les conditions d'accès à une protection sociale ;
- améliorer les programmes du marché du travail. Ces programmes doivent aussi être plus transparents ;
- développer la gouvernance du marché du travail à travers un dialogue social responsable.

Les quatre orientations stratégiques retenues dans la SNE sont les suivantes :



Au niveau de la coordination nationale, trois groupes de travail ont été constitués pour identifier et arrêter les principales mesures à court, moyen et long termes. Il s'agit du groupe dit Politique macro-économique de l'emploi, présidé par le ministère des Finances, du groupe Politique active de l'emploi, dirigé par le département de l'Emploi, et du groupe Gouvernance et territorialité du marché du travail, mené par le ministère de l'Intérieur.

Pour assurer une opérationnalisation régionale de la *SNE* il a été prévu de mettre sur pied des comités régionaux de l'emploi, qui sont prévus par le code du travail, mais qui n'ont jamais été concrétisés.

En fait, la *SNE* s'est fixé des objectifs très ambitieux pas clairement réalisables. Elle cherchait à faire passer en 10 ans, le contenu en emplois d'un point de croissance du produit intérieur brut (PIB) de 29000 emplois à 38000 emplois (soit une augmentation de 31% en 10 ans !). Cet objectif, s'il se réalisait, permettrait la création de 200000 emplois par an. Sous l'hypothèse la plus favorable (pas nécessairement la plus probable) ceci suppose que notre économie serait capable de réaliser un taux de croissance annuel supérieur à 5,25% par année.

Par ailleurs, selon la *SNE*, le taux d'activité féminin devrait aussi passer de quelques 25% en 2015 à 44% à l'horizon 2025. Ces chiffres, qui ne se décrètent pas, étaient aussi à la base très difficilement réalisables.

Aujourd'hui, malgré les stratégies mises en place, les réformes structurelles dont l'amélioration de l'environnement des affaires et les différents plans sectoriels, l'ouverture avancée des dernières années, l'économie marocaine ne parvient toujours pas à créer suffisamment d'emplois. En examinant les chiffres des emplois créés durant les dernières années, particulièrement après 2015, les résultats de la *SNE* sont plutôt mauvais. Déjà à la base il y avait un doute relatif aux objectifs tracés comme il a été souligné ci-dessus. En effet, la *SNE* visait la création de 200000 emplois par année entre 2015 et 2025, sachant que notre économie n'en créait que bien moins de 50000 emplois par année entre 2013 et 2014, sous un modèle de développement à bout de souffle.

Face à cette réalité des chiffres, il s'est rapidement avéré que la *SNE* souffre d'un manque de mécanismes efficaces pour réduire le chômage. Celui-ci est resté élevé, constant dans le meilleur des cas, entre une année et une autre.

Au moment de la rédaction de cette brève note, de nouvelles assises de l'emploi sont en gestation. Elles ont été explicitement demandées par la Roi Mohamed VI dans son discours du 20 août 2018. Lue à partir d'un certain angle, ceci est un constat d'échec évident des politiques de l'emploi mises en place par les gouvernements depuis presque 20 ans qui ont souvent été mal conçues et pas du tout évaluées ex-post.

Avec une organisation pilotée au plus haut niveau de l'État (Cabinet Royal), cette nouvelle « *Rencontre nationale de l'emploi et la formation* » devrait se tenir durant l'année 2019. Elle devrait réunir, comme à l'accoutumée toutes les parties prenantes et concernées par l'emploi, par le système éducatif et la formation professionnelle, plusieurs départements ministériels, le secteur privé (CGEM), les autorités territoriales, etc.

Ces assises chercheraient à dépasser ce qui est usuellement dit des recommandations pour identifier des mesures pratiques et concrètes pour réellement contrer le chômage, celui des jeunes et des diplômés en particulier face auquel tous les précédents gouvernements ont échoué à différents degrés. Il est aussi attendu que la dimension régionale soit fortement présente dans ces assises. Une déclinaison explicite et concrète de la territorialisation de la politique nationale de l'emploi serait à l'ordre du jour.

Une autre idée opérationnelle qui commence à faire son chemin à ce niveau c'est de procéder à une segmentation claire des chômeurs, les jeunes en particulier, en plusieurs sous-groupes homogènes, pour pouvoir apporter des solutions adéquates spécifiques à chaque segment identifié.

3. A propos de la politique commerciale et ses effets sur l'emploi

L'analyse de long terme des tendances du commerce mondial semble confirmer une reconfiguration profonde des flux des exportations en faveur principalement des pays émergents. Cette reconfiguration a été possible grâce, entre autres, au progrès technique induit par la numérisation de l'économie mondiale, au renforcement de la libéralisation du commerce mondial inféré par les accords de l'OMC et les accords de libre-échange, aux politiques commerciales centrées sur le développement des exportations et à l'amélioration des conditions du transport mondial et de la logistique.

Ainsi, la valeur des exportations mondiales de marchandises a été multipliée par neuf en passant de 2.000 milliards de dollars en 1980 à près de 18.000 milliards de dollars en 2017, enregistrant ainsi une croissance annuelle moyenne de 6,8 %. Le volume de ces échanges a été multiplié, quant à lui, par quatre au cours de la même période. En termes de structure par niveau de développement, il convient de relever que les économies développées s'accaparaient en 1980 près de trois-quarts (73 %) des exportations mondiales de biens contre près d'un-quart (27%) pour les pays émergents et les pays à faible revenu. Les dernières statistiques confirment une tendance à une répartition plus ou moins équilibrée. Ainsi, en 2017, les pays émergents et à faible revenu représentent 43 % du commerce mondial.

Une analyse plus fine confirme que cette amélioration des flux des exportations au profit des pays émergents et à faible revenu n'a pas profité de la même manière à tous les pays qui constituent ce bloc. Les pays émergents ont profité plus de cette dynamique plus que les 58 pays à faible revenu dont la population totale s'élève à près de 3,2 milliards d'habitants. Ces pays représentent moins de 3 % des exportations mondiales avec de substantielles barrières structurelles au commerce.

Il convient de relever aussi que sur les 16 points d'amélioration réalisés par le bloc des pays émergents et à faible revenu, 7 points ont profité à la Chine dont la part dans le commerce mondial est passé de 1% en 1980 à 8% en 2017. La Chine a profité de 43% du progrès réalisé par le bloc des pays émergents et à faible revenu. Cette part est proportionnelle au poids de la population chinoise dans la population totale du bloc soit 1,4 milliard d'habitants pour la Chine et 3,2 milliards pour la population totale du bloc des pays émergents et à faible revenu.

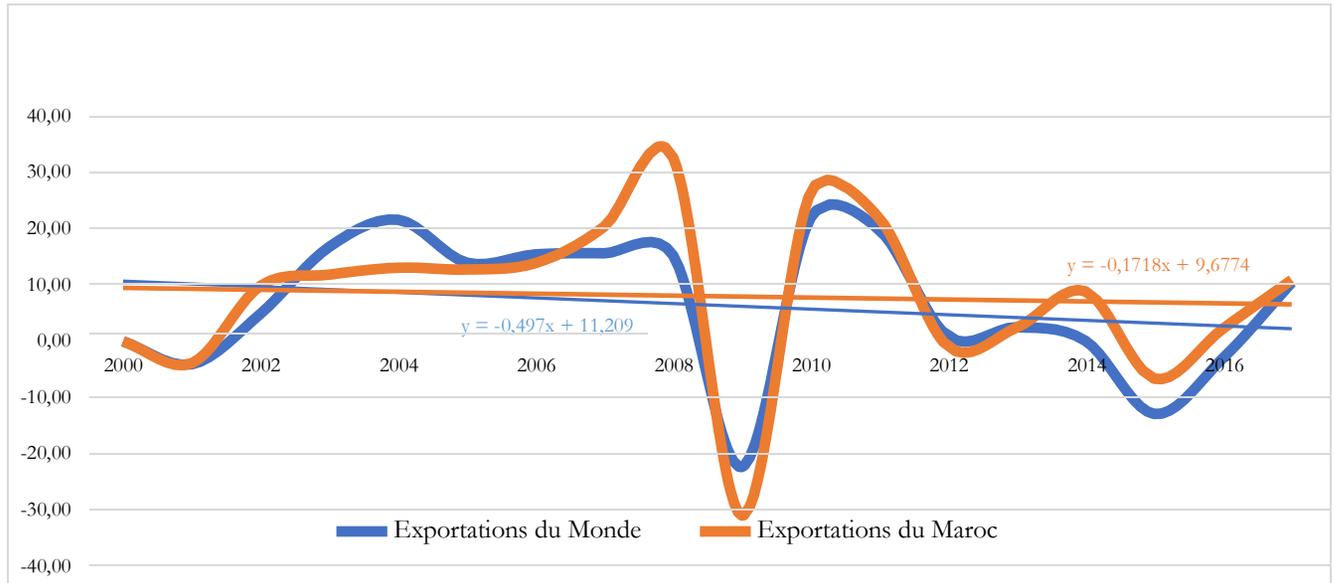
Le Maroc a-t-il profité de cette dynamique de croissance du commerce mondial ? L'analyse des données de la Banque mondiale confirme que le pays a légèrement pu profiter de cette dynamique. Ses performances en la matière demeurent en revanche en deçà des tendances nécessaires à un redressement du déficit commercial à même d'améliorer les capacités de financement de la croissance et par ricochet de permettre une meilleure stimulation de la création des emplois.

Ainsi, l'analyse comparée du taux de croissance des exportations marocaines relativement à celui mondial permet de relever que les taux de croissance les plus élevés du commerce mondial ont été réalisés avant la crise financière de 2008. Depuis, le commerce mondial s'est inscrit dans une décélération relative sans pour autant s'inscrire dans une décroissance. Le graphique 7 confirme ce constat. En effet, entre 2000 et 2017 le taux de croissance du commerce mondial s'est décéléré à raison de 0,497 points de pourcentage d'une année à l'autre alors que la décélération du taux de

¹ Les taux de croissance calculés sur la base des données de la Banque Mondiale sont différents de ceux calculés sur la base des données marocaines publiées par de l'Office des Changes du fait de la conversion des données marocaines en dollar américain moyennant l'utilisation par la Banque mondiale d'un taux de change de conversion des données par pays en dollar américain pour satisfaire les besoins d'homogénéisation de l'unité monétaire des données.

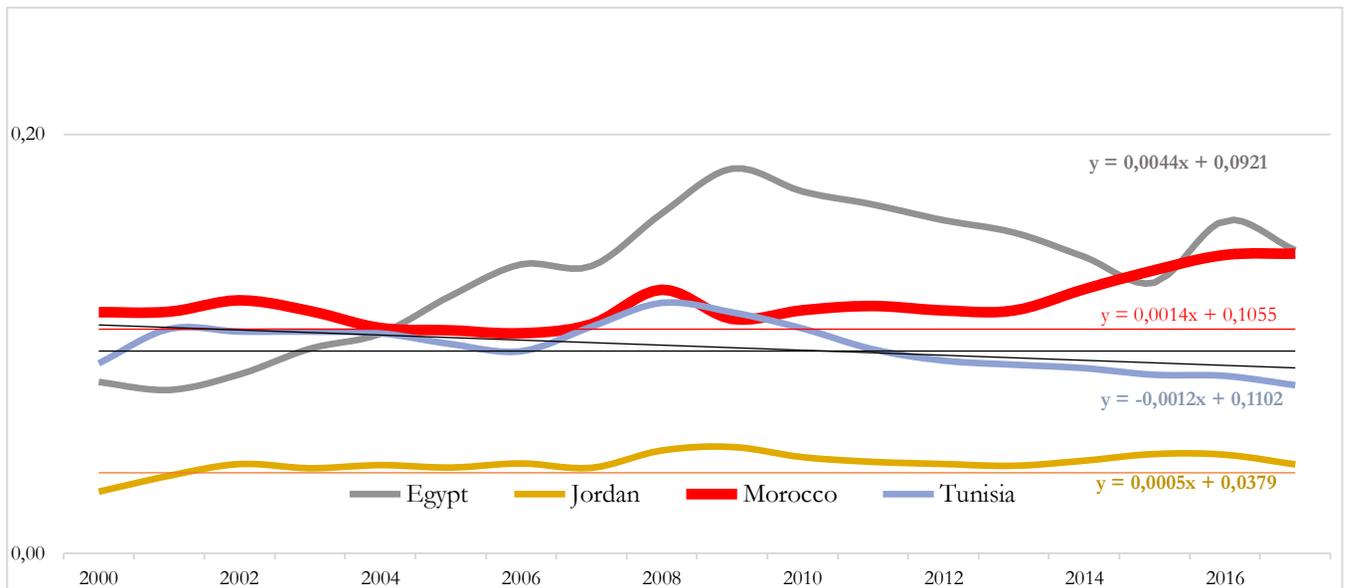
croissance des exportations marocaines s'est limitée à 0,172 points de pourcentage. Globalement le graphique 8 confirme que le taux de croissance des exportations marocaines a été plus soutenu que celui mondial. Ce différentiel de croissance a permis au Maroc d'améliorer légèrement sa part dans le commerce mondial.

Graphique 7 : Évolution comparée des taux de croissance exportations mondiales et marocaines en valeur



Source : données de la Banque Mondiale

Graphique 8 : Évolution comparée de la part du Maroc dans le commerce mondial

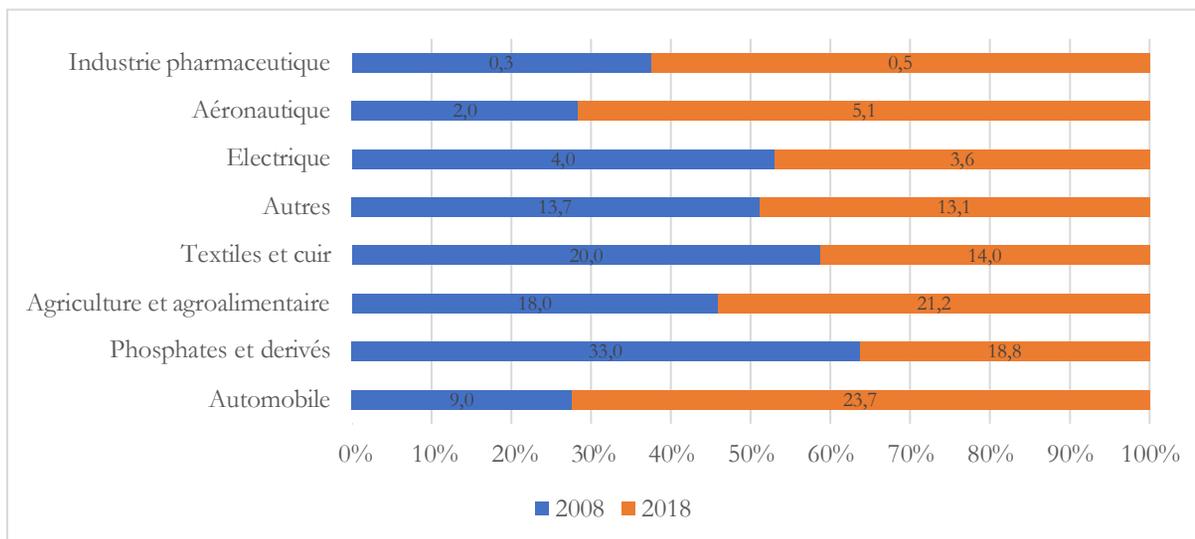


Source : données de la Banque Mondiale

La part du Maroc dans les exportations mondiales s'est inscrite dans une progression plus soutenue que la Tunisie et la Jordanie et moins appuyée que celle de l'Égypte. Cette progression est à relativiser par la taille des pays. En effet, si l'on se réfère uniquement à la population pour capter

cet effet de taille, la population égyptienne représente quasiment trois fois celle du Maroc (97 contre 35 millions d'habitants). La part des pays de comparaison demeure relativement faible. Elle n'a pas dépassé en moyenne 0,11% pour le Maroc durant la période 2000-2010 et a atteint en moyenne 0,13% durant la période 2011-2017. Ces moyennes sont de l'ordre de 0,12% et 0,15% pour l'Egypte et de 0,11% et 0,09% pour la Tunisie alors que pour la Jordanie elle demeure constante à 0,04% sur la période 2000-2017.

Graphique 9 : Evolution de la structure des exportations



Source : données de l'Office des Changes

La structure des exportations marocaines a connu également des changements significatifs au profit de produits à contenu technologique légèrement plus élevé réalisant parfois des sauts qualitatifs notamment pour le secteur automobile. Ainsi, grâce à l'investissement de Renault dans la zone franche de Tanger Med, ce secteur a vu sa part dans les exportations croître 9% en 2008 à 23,7% en 2018 devenant ainsi le premier secteur exportateur du pays (voir graphique 9). Cette tendance sera certainement renforcée avec l'entrée en production de la nouvelle usine de Peugeot qui ambitionne un taux d'intégration de 80% et la destination d'une forte part de la production à l'exportation.

D'autres secteurs ont également renforcé leur part dans les exportations marocaines dont notamment ceux de l'aéronautique ainsi que l'agriculture et l'agroalimentaire. Ces secteurs, convient-il de le rappeler sont tous encadrés par des stratégies sectorielles initiées et mises en œuvre par les pouvoirs publics.

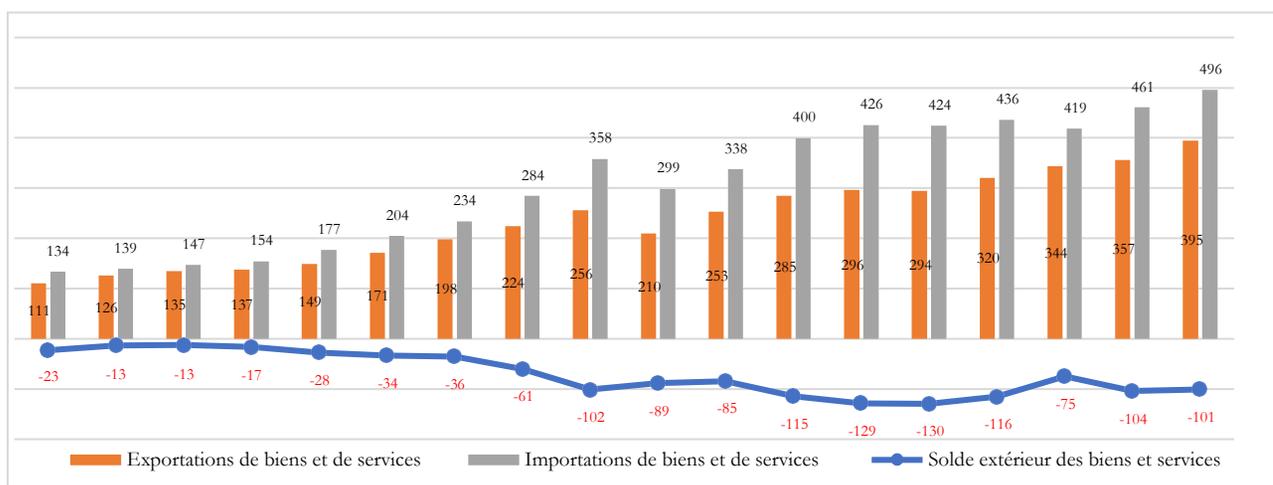
Au cours de la période 2000-2016, l'indice de diversification-produit a atteint en moyenne à 0,869 et le nombre de produits exportés a augmenté de 1,5% par an pour passer passant de 2.580 produits à 3.272 produits. La valeur moyenne par produit exporté, quant à elle, a plus que doublé en affichant 68 millions en 2017 contre 30 millions de dirhams en 2000.

L'analyse de la structure géographique des exportations marocaines révèle, par ailleurs, une plus grande diversification. Ainsi, la part de l'Union européenne, principal client du Maroc, est passée de 75,5% des exportations globales du Maroc en 2000 à 64,8% en 2017 sans pour autant déclasser la France et l'Espagne qui demeurent les principaux clients du Maroc, avec 21,1% et 23,3% des exportations marocaines.

Les performances relatives des exportations marocaines sont à analyser eu égard également de leur capacité à couvrir les importations et à améliorer les performances de la balance commerciale. En effet, de leur côté, les importations marocaines ont connu une hausse soutenue en passant de 165 milliards de dirhams en moyenne sur la période 2000-2007 à 354 milliards entre 2008 et 2017. Elles couvrent une part incompressible importante de la consommation nationale de produits non fabriqués localement. Cette hausse résulte principalement du comportement des prix de certains produits comme les énergies et lubrifiants, les produits bruts et les produits alimentaires, et de la hausse rapide du volume importé des produits finis d'équipement, des demi-produits et des produits finis de consommation. Elle a induit un renforcement de la part des importations totales dans la demande globale. Le taux de pénétration des importations est passé ainsi de 35% entre 2000-2007 à 40% entre 2008-2017.

Ainsi, si l'on se réfère à l'année 2018, les données de l'Office des Changes indiquent que les importations CAF s'élèvent à 480 milliards de DH contre 438 milliards de DH en 2017 soit une hausse de 9,6%. Les importations de l'ensemble des groupes de produits se sont inscrites en hausse dont notamment celles de produits énergétiques (+12,7 milliards de DH), de biens d'équipement (+10,4 milliards de DH) et de produits finis de consommation (+7,9 milliards de DH).

Graphique 10 : Evolution de la balance commerciale en milliards de DH durant la période 2000-2017



Source : données de l'Office des Changes

Le graphique x.4 retrace l'évolution de la balance commerciale marocaine. Il en ressort qu'en dépit des performances relatives des exportations, le niveau des importations demeure élevé et ne permet pas de soulager le déficit commercial ou au moins le contenir dans un niveau soutenable qui limiterait ses effets négatifs sur la croissance et l'emploi. Cette contrainte s'explique par plusieurs effets combinés. Le premier concerne le déficit naturel en ressources énergétiques et en certaines matières qui fait que leurs importations demeurent incompressibles si l'on veut maintenir un niveau soutenu de l'activité économique au niveau national.

Cet effet est renforcé par l'internationalisation de la production mondiale qui fait que les exportations deviennent de plus en plus dépendantes des importations. Cette dépendance concerne tous les pays. Actuellement 65% de ce qui est produit passe par le marché mondial contre 35% en 1990.

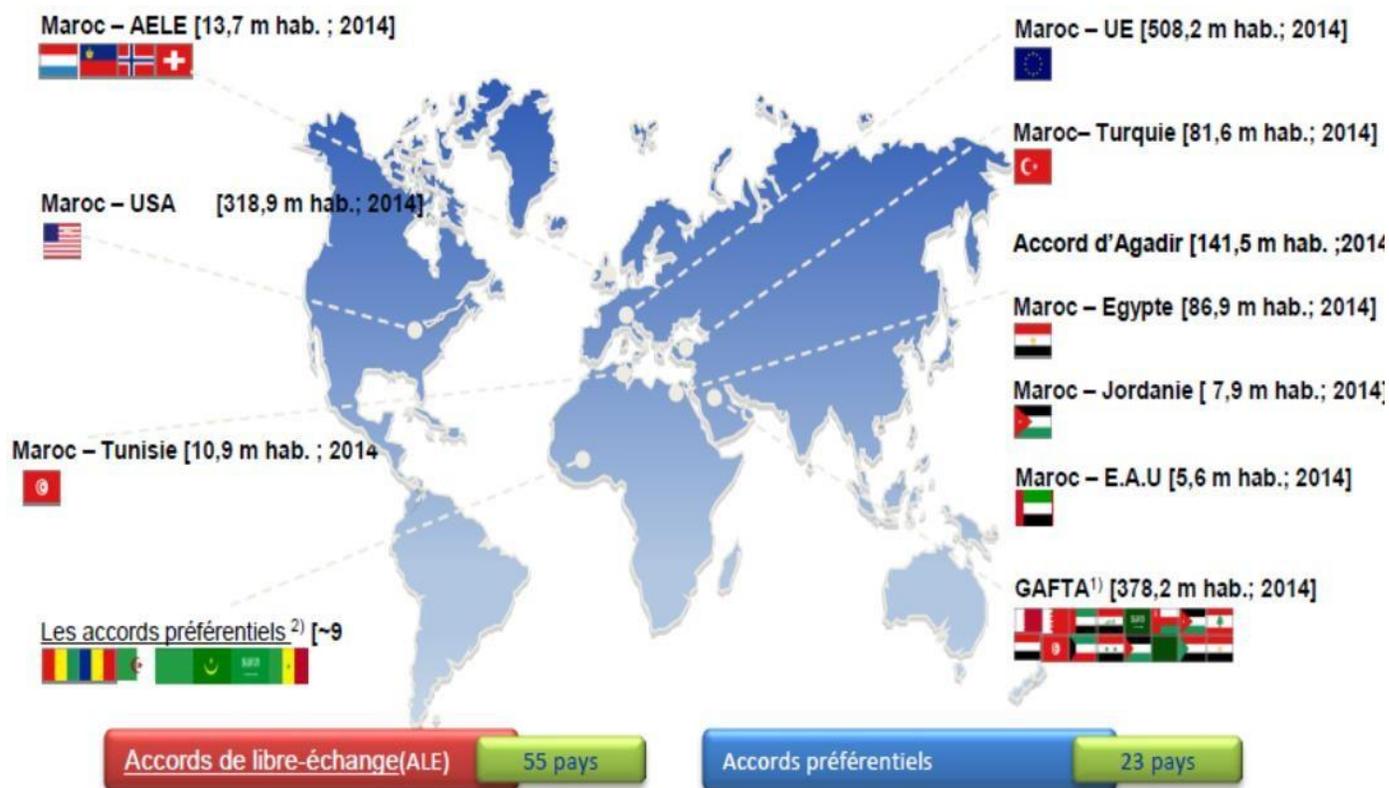
En troisième lieu, il convient de mentionner les effets des politiques de relance et de soutien des prix mises en œuvre par les pouvoirs publics qui, du fait d'une forte propension à importer,

induisent des effets multiplicateurs plus importants à l'importation que sur la production locale réduisant ainsi leur impact sur la croissance et l'emploi.

En quatrième lieu, il convient de relever les effets des marges tarifaires accordées dans le cadre des accords de libre-échange et des accords préférentiel qui renforcent l'attractivité-prix des importations au détriment de celle de la production locale mais permettent également de renforcer la compétitivité à l'exportation de la production locale.

Il convient de rappeler, à cet égard, que depuis son adhésion au GATT en 1987, le Maroc s'est inscrit dans un processus de libéralisation de son commerce extérieur en vue de moderniser son économie et mettre fin aux rentes que générait le système de protection tarifaire et non-tarifaire qui était en vigueur. Ce processus a été consolidé par l'adhésion du Maroc à l'OMC en 1994. Cette adhésion a ouvert le chantier de mise à niveau des accords préférentiels qui étaient conclus par le Maroc dont notamment celui de coopération avec la Communauté Economique Européenne qui permettait un accès sans droit de douane aux exportations marocaines des produits industriels et certains produits agricoles sur le marché de la CEE.

Graphique 11 : Cartographie des accords préférentiels signés par le Maroc



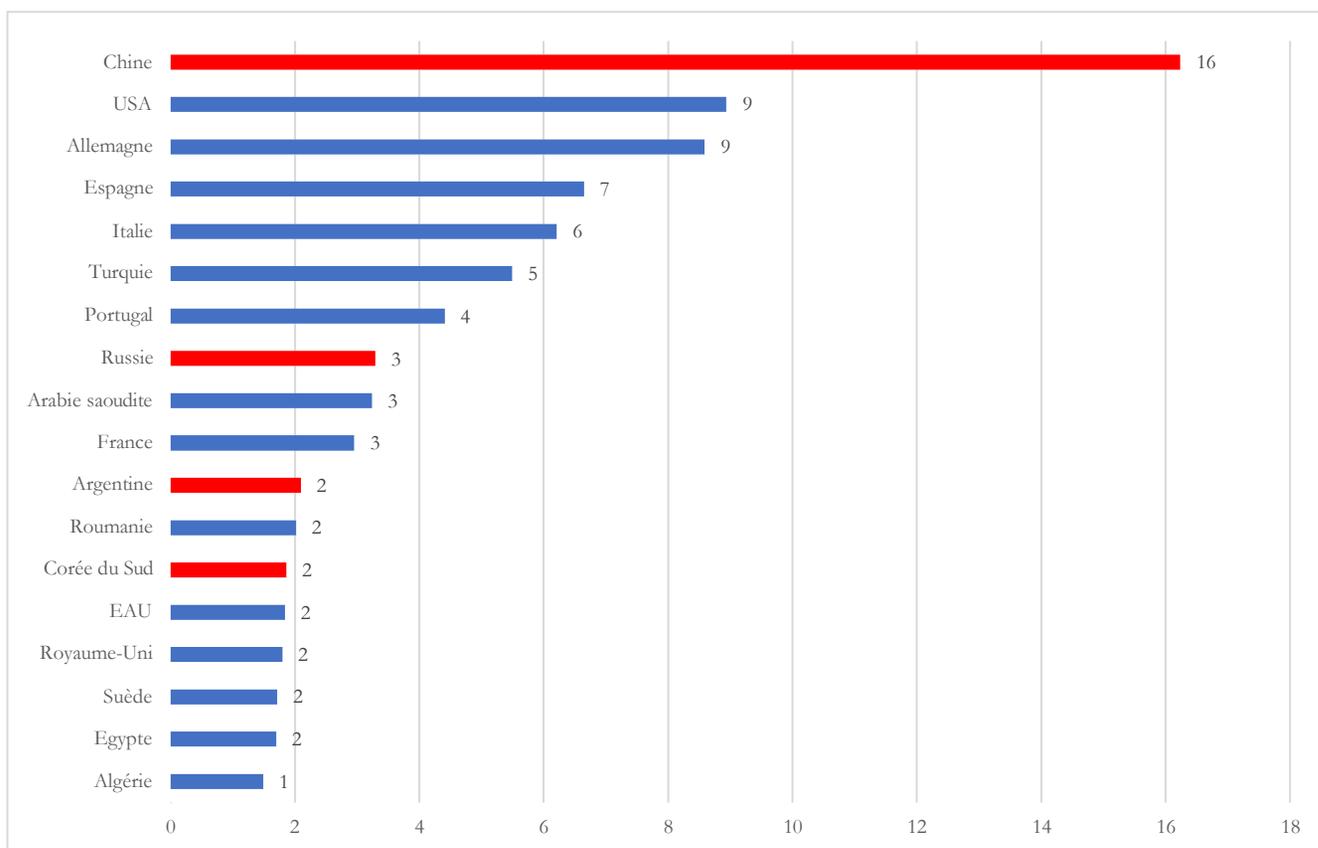
La conclusion du premier accord de libre-échange avec l'Union européenne a répondu beaucoup plus à une exigence de sauvegarde des accès préférentiels des exportations marocaines qu'à une volonté de libéraliser davantage les importations. Elle a été dictée par l'exigence de la mise en cohérence des dispositions des accords de coopération conclus avec la CEE avec celles de l'article 24 des accords de Marrakech de l'OMC qui exigent, en vertu de l'exception à la clause NPF, que toute échange bilatéral de concession tarifaire doit être inscrit dans le cadre d'un accord d'intégration régionale.

Ce rappel contextuel de l'amorçage de la conclusion des accords de libre-échange par le Maroc permet de relativiser la portée de la politique commerciale marocaine qui a été amenée à trancher en faveur du développement des exportations sans pour autant disposer d'une vision de long terme sur comment assurer ce développement à travers une transformation profonde des secteurs productifs et une amélioration continue de leur positionnement compétitif au niveau mondial à même d'assurer une croissance soutenue et une amélioration du niveau d'emploi.

De ce fait, l'identification des effets des accords de libre-échange sur l'emploi sont à rechercher beaucoup plus dans les politiques d'accompagnement des accords de libre-échange que dans les dispositions de ces accords eux-mêmes. En effet ces derniers résultent de l'interdépendance entre les négociations commerciales multilatérales conduites au niveau de l'OMC d'une part, et des négociations bilatérales dictées par les relations de coopérations et d'intégration régionales d'autre part.

L'analyse de la structure du déficit commercial marocain confirme ce constat. En effet, comme le montre le graphique 12, le déficit commercial du Maroc le plus important est observé avec la Chine, pays avec lequel le Maroc n'a pas d'accord de libre-échange mais qui a réussi à détourner les échanges en sa faveur et au détriment même des principaux partenaires avec lesquels le Maroc a signé des accords de libre-échange tels que la France ou l'Espagne. D'ailleurs, le déficit commercial avec ces partenaires a été chronique même avant la conclusion des accords de libre-échange et par conséquent on ne peut attribuer l'évolution de ce déficit uniquement à ces accords. La raison principale du déficit commercial réside plutôt dans les difficultés des politiques publiques marocaines à mettre en œuvre une transformation structurelle de l'économie marocaine avec une vitesse soutenue à même de lui garantir un positionnement compétitif dans l'économie mondiale.

Graphique 12 : Parts en % dans le déficit commercial du Maroc en 2017



Source : données de l'Office des Changes

4. Questionnements liés aux deux stratégies

À la suite de ce survol, et dans le cadre du débat qui devrait accompagner le lien entre les politiques du commerce international sur la situation sur le marché du travail au Maroc, nous donnons ci-dessus une liste de questions et/ou problématiques qui nous semblent importantes à débattre à ce niveau. Il faut naturellement beaucoup de temps et beaucoup d'études, plus ou moins profondes, pour apporter des réponses adéquates à ces mêmes problématiques.

Au niveau macroéconomique

- Quelle a été la part des politiques du commerce international sur l'évolution de l'emploi net (ex-post) ?
- Quel sera le rôle des politiques du commerce international sur la dynamique future de la création de l'emploi net (ex-ante) ?
- Quels sont les équivalents-emplois des importations et des exportations du pays (ex-post et ex-ante) ?
- Le bilan emplois, en termes d'effectifs, des politiques du commerce international est-il vraiment positif ?
- L'effet des politiques de l'emploi mises en place, n'est-il pas plutôt marginal au niveau global ?

- Quelles sont les fragilités structurelles prioritaires auxquelles le Maroc doit faire face à ce niveau ?
- Que faire de mieux, au niveau des politiques du commerce international, pour assurer plus de visibilité aux stratégies de l'emploi ?
- Jusqu'à où la législation (au niveau du marché du travail) est-elle capable d'aider la création d'emplois, leur stabilisation et leur protection ?
- Le respect des clauses dites « sociales » (des ALE relatives à l'emploi) sont-elles en faveur ou à la défaveur du Maroc ?

Au niveau sectoriel

- Quels sont les secteurs qui nécessitent des mesures d'accompagnement spécifiques pour conserver le maximum d'emplois ?
- Qu'en est-il du secteur agricole et de ses pertes continues d'emplois ?
- Quels sont, dans ce cadre, les mécanismes et les étapes à suivre pour rendre opérationnelles de telles mesures ?
- Y-a-t-il des synergies intersectorielles, des complémentarités ou de la concurrence en matière d'emplois entre les plans sectoriels mis en place ?
- Les secteurs de l'économie sociale et de l'artisanat exportable peuvent-ils jouer un rôle déterminant dans la création d'emplois ?
- Comment les autorités publiques pourraient-elles aider dans ce sens ?

Au niveau des politiques commerciales

- Nos exportations, doivent-elles être de type intensif (produits et marchés classiques) ou extensif (nouveaux produits et nouveaux marchés) ?
- Quelles sont les conséquences, les exigences et les réactions, en termes de commerce international et d'emplois, de la montée de nouveaux concurrents du Maroc ?
- Quelles seraient les bases, à caractère qualitatif et quantitatif, des nouvelles politiques commerciales éventuelles à envisager dans ce contexte ?
- Quels sont les rôles et/ou les conséquences, en matière d'emplois, des principales mesures de protection mises en place ?

Au niveau du salaire et de la productivité

- Le coût du travail au Maroc est-il trop élevé ou à l'inverse trop faible sur une base objective étant donnée la compétition internationale en place ?
- Le coût du travail et son évolution freineraient-ils la compétitivité de notre économie ?
- Ce coût est-il vraiment la principale variable déterminante de la compétitivité de notre économie ?
- Cette causalité est-elle vraiment solide et bien établie ?
- Serait-elle vraie pour tous les secteurs ?

- Le Maroc a-t-il alors réellement la capacité pour affronter la concurrence mondiale ?
- Quelle est la part de la faiblesse de la qualification de la main d'œuvre et de sa productivité dans l'état du marché du travail ?
- Quelle est la part de la faiblesse de la qualification de la main d'œuvre et de sa productivité dans l'explication du niveau de notre compétitivité en général ?
- Quels sont les impacts (directs et indirects) des politiques du commerce international sur les taux de salaire à différents niveaux de qualifications ?

Genre et jeunes

- Y-a-t-il un moyen pour réduire l'éviction massive et croissante des femmes du marché du travail ?
- Quelles sont les formations, peut-être spécifiques, à concevoir pour des sous-groupes particuliers de la population.

Au niveau des outils et des méthodes à utiliser

- Quels sont les outils d'approche pertinents à utiliser pour identifier (séparer) ce qui revient à la conjoncture, aux plans sectoriels, aux politiques du commerce international sur le vécu du marché du travail au Maroc ?
- Comment peut-on quantifier ce qui est imputable, en termes de créations et/ou de pertes d'emplois, aux politiques commerciales (au niveau global) ?
- Qu'en est-il dans le même sens au niveau sectoriel ?
- Quel est le mécanisme à mettre en place pour identifier, mesurer, évaluer et suivre les effets du commerce international sur l'emploi ?
- Comment doit-on procéder pour faire ce suivi et approcher l'impact réel du commerce international sur la création de l'emploi productif et décent au Maroc ?
- Quelles sont les dimensions et indicateurs à prendre en considération pour construire un indice de la qualité des emplois au Maroc ?
- Qui doit construire cet indice, le mesurer et suivre son évolution en réaction à différentes mesures de politiques commerciales ou autres ?
- Quelles sont les méthodes d'évaluation d'impact (ex post) doit-on retenir dans ce contexte au niveaux global et sectoriel ?
- Y-a-t-il une vision à long terme à propos de la création d'emplois dans un environnement en pleine mutation ?
- Les institutions d'aide à la création d'emplois sont elles efficaces aux niveaux de la réglementation et de l'accompagnement des politiques sectorielles ?



Pour plus d'informations, visitez notre site Web :

www.ilo.org/strengthen

Bureau International du Travail

Branche du développement et de l'investissement (Deinvest)

4 route des Morillons

CH-1211 Geneva 22

Switzerland

Email: devinvest@ilo.org

Cette publication a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne.
Le contenu de cette publication n'engage que la responsabilité du BIT
et ne peut en aucun cas être interprété comme reflétant
les opinions de l'Union Européenne.